



Rétroactivité du nouveau divorce

Par **HELISSEY JEAN**, le **28/12/2016** à **00:47**

Bonjour,

J'ai entamé cette année un divorce par consentement mutuel avec un seul avocat pour les deux. Devrons-nous prévoir deux avocats afin de poursuivre la procédure avec cette nouvelle loi.

Cdt.

Par **Visiteur**, le **28/12/2016** à **09:43**

Bonjour,

et pourquoi devriez vous passer à 2 avocats ? Le divorce par CM se fait qu'avec un seul avocat !

Par **youris**, le **28/12/2016** à **10:46**

bonjour,

il vaut mieux rester avec l'ancien divorce par consentement mutuel qui revient moins cher que le nouveau divorce ou il faut payer 2 avocats et le notaire.

c'est pour cette raison que ni les avocats, ni les notaires, n'ont contesté ce type de divorce.

salutations